

COMMUNE NOUVELLE  
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 27.03.2026 / 01

VENDREDI 27 MARS 2026 à 16 HEURES

**A LA SALLE DES FETES  
DE LIVAROT – PAYS D'AUGE  
Rue Racine à LIVAROT**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de présents : 65**  
**Nombre de pouvoirs : 4**  
**Absents sans pouvoirs : 0**  
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 27 MARS** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Livarot, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Didier LALLIER, doyen d'âge.

**Étaient présents** : Mr Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mme APERT-PAYNEL Pascale, Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, Mr François BOVE, Mr Sébastien BRIDE, Mr Thierry BRION, Mr Didier CALOUÉ, Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, Mr Florian CAUDRON, Mr Victor CHERADAME, Mr Nicolas CHEREL, Mme Déborah CHEVALIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mr Olivier COUTEAU, Mr Nicolas D'AIGREMONT, Mr Gilles DESSEIGNE, Mr Bernard DORIO, Mr Nicolas EVAIN, Mme Marianne FLORAT, Mme Marlène FOUQUET, Mme Alexandrie FOURÉ, Mme Sylvie GANIVET, Mr Yannick GUICHARD, Mme Edwige HAYS, Mme Marie HEROULT, Mme Carole HOLAY, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, Mme Lou KEHIL, Mr Didier LALLIER, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, Mr Jonathan LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Nicolas LEROUX, Mr Jacques LEROYER, Mr Joël LOUET, Mme Clara LUCIEN, Mr Steven MAFIODO, Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, Mr Manuel MOREIRA, Mr Sébastien OURSEL, Mme Jennifer PEYRARD, Mme Bertrande PIAT, Mr Renaud POTTIER, Mr Eddy PROFICHET, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, Mme Célline ROUILLARD, Mr Eric TANCHON, Mr Yannick TELLIER, Mr Olivier TOUZÉ, Mr Jean TURQUETY, Mr Alphonse VAN DARTEL, Mr Matthieu VESQUES, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

### **Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme Dominique COTTAT, pouvoir à Mme Sylvie GANIVET.
- Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, pouvoir à Mme Bertrande PIAT.
- Mme Valentine MAS-GRILLOT, pouvoir à Mr Thierry BRION.
- Mme Marine ROCQUE LECLUSE, pouvoir à Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST.

**Absents** : Néant

Mr Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

### **ELECTION DU MAIRE**

En application des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le doyen d'âge rappellera que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Même si le scrutin est secret, il a été jugé que l'usage d'isoloirs et d'urnes lors des opérations de vote (Articles L62 et L63 du Code électoral) ne sont pas applicables à l'élection du Maire et de ses adjoints.

Le Conseil Municipal désignera deux assesseurs au moins.

Afin d'éviter les déplacements dans la salle et de respecter les gestes barrières, chaque conseiller municipal sera invité à déposer un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Mairie dans le réceptacle tendu par le policier municipal qui passera dans les rangs.

Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. La manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes se fera par une seule personne.

Après avoir été proclamé élu et installé dans ses fonctions, le Maire prendra la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection des adjoints.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ et Mr Alphonse VAN DARTEL.

Sont candidats :

- Monsieur Jonathan BLIN.
- Monsieur Yohann-Cédric TELLIER.

Ont obtenus :

- Monsieur Jonathan BLIN : 55 voix.
- Monsieur Yohann-Cédric TELLIER : 14 voix.

Est élu Maire de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge » Monsieur Jonathan BLIN.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 30 mars 2026.

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d’Auge »  
Jonathan BLIN

